

Conseil Municipal du 26 septembre 2008

Sous la présidence de Didier FOUCHÉ, Maire

Etaient présents : Mmes Drouineau, Evrard, Sepré, Ms Gros, Lecomte, Guengard, Aim, Buon, Clément, Esnault, Faucher, Ledru, Merouze

Absente/ Mme Nivelais procuration à M. Gros

Le procès verbal de la séance précédente est approuvé.

1. Le point sur les dossiers :

- L'enlèvement des boues de la station a été réalisé par l'entreprise Manceau pour le compte de Véolia dans de bonnes conditions. 1200 tonnes ont été retirées de la station d'épuration et épandues selon l'étude sur la valorisation des boues, réalisée par le cabinet Veillaux, sur les terres de M. Dauriennes. Le montant de l'indemnité versée à ce dernier reste à déterminer.

➤ Mise en conformité des installations :

- électriques : deux autres devis sont attendus pour octobre.
- Gaz église : le conseil retient la proposition de Chauffage sanitaire Sarthois pour la levée de l'ensemble des observations du rapport SOCOTEC : vérification des appareils de chauffage et répartition de ceux qui fonctionnent convenablement. M. Aim rappelle qu'il faut prévoir l'installation d'une nouvelle prise de courant près de l'ambon.
- Cantine : Le conseil retient le devis de Réseau pro pour la fourniture d'une porte coupe feu et d'un siphon de sol. Les travaux pourraient intervenir à la Toussaint. Actuellement nous avons deux devis pour le remplacement de la plonge, un autre est en attente. De même que des devis pour la fermeture du passe-plat par un vitrage. Une réunion a eu lieu avec le Président des aînés ruraux pour modifier/déplacer leur réserve. Il pourrait être envisagé un aménagement du local des associations dans l'ancien atelier communal. Ceci s'inscrit dans une réflexion globale sur le fonctionnement de la salle des fêtes.

➤ Révision PLU

Après étude des deux devis concernant la révision/modification du PLU, le Conseil Municipal à l'unanimité retient le cabinet Architour. Le Maire, les adjoints et la commission d'urbanisme étudieront les modifications à retenir avant de lancer la procédure.

➤ Assainissement

- Affermage : la commission d'appel d'offres ouvrira les plis vendredi 7 novembre à 14h.
- Extension station : Les offres des trois bureaux d'études doivent être précisées avant de prendre une décision.

➤ Gens du voyage

Suite au refus de la commune du Breil d'accueillir un terrain pour les gens du voyage sur son territoire, la question doit être revue au niveau de la communauté de communes.

➤ Aménagement du carrefour de la Roche :

Une information récente fait état de l'installation d'un deuxième transfo au carrefour. Cela entraînera le déplacement de l'abri-bus. Une demande sera faite au département pour avoir un plan précis de l'aménagement du carrefour afin de le valider et d'étudier le volet « paysager » du projet.

Suite à l'accident de juillet, il sera demandé de prendre en compte, dans le projet l'aménagement de la route du Breil, une limitation de la vitesse

Info : la DGE est accordée pour l'éclairage public 2493 € ainsi que la réserve parlementaire de M. Cleach pour 16 639 €.

➤ PLATS « la Roche »

Les travaux de peinture réalisés par les chantiers d'insertion dans la grande salle sont terminés . Ceux de la cuisine seront effectués après les installations d'une hotte et des points lumineux extérieurs.

➤ Effondrement de chaussée place de l'Eglise :

Véolia a confirmé n'avoir aucun problème de fuite d'eau dans le secteur. Après un dernier rechargement de matériaux, si le phénomène se reproduit, une fouille sera réalisée.

➤ Matériel :

Une débroussailleuse a été achetée chez Jolivet pour 581€ TTC

Le conseil étudiera le remplacement du tracteur dans les mois à venir.

2. Questions diverses

➤ Rentrée scolaire :

Les questions sur l'organisation du soutien scolaire et du service minimum seront débattues en réunion de SIVOS.

Les travaux de rénovation du sol de la cour des jeux de l'école ont eu lieu cet été.

➤ La Commission communication se réunira lundi 13 octobre à 18 h.

Stéphane Ledru explique au conseil les grandes lignes du site internet de la commune.

➤ Décision modificative : le conseil autorise le Maire à modifier :

Le budget assainissement : + 150€ au programme « renégociation de l'affermage »

Le budget commune : +40.05€ à inscrire au compte 654 pour des recettes qui ne peuvent être encaissées malgré les rappels de la trésorerie

➤ Comte rendu réunions :

- Dué et Narais : Catherine Drouineau
- Communauté de communes : Michel Lecomte et Jean-Michel Gros
- SIAEP : Catherine Drouineau
- PLU Ardenay + chemin des Noyers : Jean Guengard

➤ Cantine scolaire : Mme Dorizon a confirmé son départ en retraite en juin prochain. Le conseil devra se prononcer sur le mode de fonctionnement de la cantine scolaire. Mme Lefèvre s'est déclarée prête à remplacer Mme Dorizon en cas de gestion directe. Auquel cas, il faudra recruter un agent pour le service du midi et des heures de ménage.

➤ Réflexion à plus long terme : aménagement du bourg , (Stéphane Esnault suggère de consulter l'urbaniste du cabinet Architour à ce sujet), pérennité du banquet du 8 mai, remplacement de la canalisation d'eau de la Grande Rue.

➤ Infos diverses :

- les travaux de raccordement des gouttières de la maison Gaulupeau ont été réalisés

- Les 2 miroirs grande rue ont été posés

- La convention Jalier, en attente depuis plusieurs années, a été signée. Une pancarte doit encore être posée pour informer de la possibilité d'utiliser le chemin

- Jean Guengard pose le problème du sens interdit de la place du 8 mai qui n'est pas respecté par des poids lourds.

- Suite aux demandes des riverains, le Département doit s'informer à qui revient la charge d'entretenir les plantations du hameau de la Belle Inutile.

- Le rapport annuel sur la qualité du service public du syndicat d'eau du Jalais est à disposition en mairie.

- M. le Maire donne lecture des courriers des élus de gauche du Conseil Général qui dénoncent le désengagement de ce dernier, en matière de transport des scolaires du primaire pour certaines manifestations.

- M. le Maire propose au conseil de s'associer à la démarche initiée par le comité pour le rétablissement des bureaux de poste de monopole public constitué à Roquebrun avec une délibération. Par 13 voix pour et 1 abstention(N. Evrard), la délibération est approuvée.

- M. le Maire informe le conseil de la préparation du congrès des Maires de la Sarthe qui aura lieu le 18 octobre et des « vœux » (questions) que les communes peuvent poser aux administrations de l'Etat. Jean-Michel Gros expose les vœux présentés par Soultré.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, et avant de lever la séance M. Le Maire demande aux conseillers s'ils ont des questions. C'est alors que M. Denis Loizeau, spectateur, perturbe la séance en demandant la parole pour faire une communication au Conseil. M. le Maire lui rappelle que les spectateurs ne sont pas autorisés à prendre la parole tant que la séance n'est pas levée, sauf avis contraire des conseillers. Ces derniers se prononcent contre l'intervention de M. Loizeau pendant la séance. M le Maire rappelle que si les séances du conseil municipal sont publiques nul n'est autorisé à prendre spontanément la parole (article L2121-16 du Code Général des Collectivités territoriales).

M. Loizeau quitte la salle de conseil.

M. le Maire lève la séance à 23 h 25.

Prochain conseil 7 novembre.